



Luttes sociales,
Engagement central

PROCÈS-VERBAL

de l'assemblée générale
du Conseil central du Montréal métropolitain-CSN
tenue le 7 mars 2018,
salles Multi,
CSN. Montréal

PRÉSENCES

Comité exécutif

Dominique Daigneault, présidente
Manon Perron, secrétaire générale
Patrice Benoît, trésorier (congé de maladie)
Charles Sainte-Marie, 1^{er} vice-président (congé de maladie)
Bertrand Guibord, 2^e vice-président

Conseil syndical

Ramatoulaye Diallo, immigration et relat. ethnoculturelles
Geneviève Lapointe, condition féminine
Isabelle Cuconati, santé et services sociaux
Madeleine Ferland, éducation
Arianne Carmel-Pelosse, jeunes
Richard Bousquet, environnement et dévelop. durable

Dominique Daigneault et Manon Perron agissent respectivement comme présidente et secrétaire d'assemblée.

La présidente, Dominique Daigneault, débute par une minute de silence observée à la mémoire de celles et ceux qui sont morts en luttant pour la classe ouvrière. Elle souligne particulièrement le décès de Christiane Gadoury, de l'Uttam, militante au CASS et amie du conseil central ainsi que Stéphane Lebel, travailleur du ministère des Transports, happé par une automobile. Monsieur Lebel était proche parent d'une militante CSN.

Mot d'ouverture

En cette veille du 8 mars, la présidente consacre le mot d'ouverture à la Journée internationale des femmes. Nous aborderons le sujet de l'épuisement dans le réseau de la santé et des services sociaux, où ce sont des milliers de femmes qui sont les premières victimes de la surcharge de travail provoquée par les politiques d'austérité et qui méritent qu'on salue leur travail le 8 mars.

La présidente poursuit sa présentation en remerciant celles qui ont participé à l'atelier sur la prise de parole. Cette idée est issue d'une soirée de réflexion organisée conjointement par le comité de la condition féminine et celui des jeunes l'an dernier. Nous avons toutes et tous besoin d'espaces sécuritaires pour prendre la parole. La présidente donne son exemple personnel pour illustrer les difficultés de la prise de parole. Elle a pu compter sur le soutien de groupes de femmes non-mixtes dans le mouvement étudiant, à la FNEEQ, au conseil central et, bien sûr, dans le mouvement des femmes pour arriver à surmonter les obstacles.

D'ailleurs, nous sommes en pleine tournée sur la vie syndicale et une des questions posées traite de la participation aux instances du mouvement. Les témoignages rapportés par

certaines personnes relatent les difficultés à intervenir dans les assemblées générales du conseil central. Pour des déléguées, c'est intimidant. Le climat des débats ne permet pas toujours la prise de parole. La présidente rappelle que si l'on souhaite établir un climat propice aux échanges et aux débats, si l'on croit à la démocratie et au droit de toutes et tous à prendre la parole, on doit tenir compte de l'effet que nos interventions peut avoir sur les autres et s'assurer d'intervenir de manière respectueuse et ouverte.

Les choses changent depuis l'événement #moi aussi. Mais, de manière générale, la parole des femmes doit aussi se libérer dans la vie quotidienne et, bien sûr, dans la vie militante.

Pour ceux et celles qui y étaient, vous vous rappelez l'an dernier, on avait mentionné que si le ratio de participation hommes/femmes à l'assemblée générale mensuelle est de 50-50, le ratio de prise de parole est de 70/30. En général, dans un groupe, les hommes se lèvent plus rapidement que les femmes pour s'exprimer, ils le font plus souvent et plus longtemps. Bon nombre d'études ont été faites sur le sujet et c'est fascinant. Par exemple, une femme émet une idée, un homme émet la même idée par la suite et c'est lui qui en est crédité. Une femme qui se fâche, ça doit être ses hormones, un homme qui se fâche, c'est quelqu'un qui s'affirme. Les exemples illustrant ce genre de stéréotypes sont nombreux.

Fait à signaler depuis l'automne, la participation à l'assemblée générale n'est plus de 50/50, sauf à la partie de l'intercalaire qui s'est tenue de jour. La présidente nous invite à réfléchir à cette situation pour éviter que l'écart continue de se creuser. De notre côté, nous allons examiner l'impact de la perte de membres dans la région sur la participation des femmes. Nous avons déjà voté en congrès de pratiquer l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) au conseil central. Nous allons analyser cet enjeu sérieusement.

Donc, il faut prendre la parole dans nos vies quotidiennes, dans nos vies militantes et aussi dans la rue. La présidente poursuit en signalant les actions qui souligneront le 8 mars. Au niveau local, plein d'événements sont organisés par les syndicats. Les déléguées sont invitées à nous faire parvenir leurs photos pour la page FB du conseil central.

À la CSN, les activités organisées par la CSN, le STTCSN et le CCMM-CSN commenceront le matin, dès 8 h 45 par une petite action surprise devant la CSN. À l'heure du midi, nous participerons à un rassemblement organisé par le Collectif 8 mars, devant les bureaux du ministère de la Santé et des Services sociaux pour ensuite nous déplacer vers un deuxième endroit ! Enfin, la journée se terminera par la manifestation organisée par Femmes de diverses origines (FDO). Pour la première fois, le Collectif 8 mars se joint à cette marche dont le thème principal est FEMMES DEBOUT ! CONTRE LE CAPITALISME ET LE PATRIARCAT ! Unissons nos forces ! Prenons notre pouvoir !

La présidente conclut son allocution par deux citations « Ceux qui ne bougent pas, ne remarquent pas leurs chaînes » - Rosa Luxembourg, assassinée à Berlin le 15 janvier 1919.

« (Je) m'abstiendrai de retenir une seule voix, un seul fil, une seule femme exceptionnelle qui serait mon inspiration. Ce sont toutes ces femmes, leur humanité, leurs colères, leur

militantisme, leur persistance et leur sens de l'humour, qui font ce chœur exceptionnel qui ne cesse de m'inspirer. » - Abby Lippmann, membre de FDO, décédée à Montréal le 26 décembre 2017.

Soyons donc ce chœur exceptionnel en participant en grand nombre à la manifestation !

Elle invite les délégué-es à noter à leur agenda que l'assemblée générale de juin aura lieu exceptionnellement **le lundi 4 juin**, puisque le congrès de la FIM se tiendra du 5 au 8 juin.

Elle cède brièvement la parole à Manon Perron qui présente le nouveau site Web du conseil central.

2. APPEL DES ÉLU-ES

Manon fait l'appel des membres de l'exécutif et du conseil syndical.

3. PRESENCE DES DELEGUE-ES DU GRAND NORD

Manon souligne que personne du Nunavik et de la Baie James n'est avec nous ce soir.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture
- 2- Appel des élu-es
- 3- Présence des délégué-es du Nunavik et de la Baie James
- 4- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 5- Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 31 janvier 2018
- 6- Admission des visiteuses et des visiteurs
- 7- Accréditation des nouvelles et nouveaux délégué-es
- 8- Affiliation des nouveaux syndicats
- 9- Conflits et mobilisations
 - STT Transco – invitée : Carole Laplante
 - Syndicat des employé-es d'Urgences-santé – invité : Martin Joly
 - Syndicat des tuteurs et des tutrices de la Télé-université – invitée : Nancy Turgeon
- 10- Épuisement professionnel du personnel de la santé et des services sociaux
- 11- Préparation du conseil confédéral
- 12- Venue du G7 à la Malbaie
- 13- Divers
 - Annonces

**Il est proposé par Alain Sauvé
appuyé par Marie-Thérèse Charron**

Que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ

5. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 31 JANVIER 2018

**Il est proposé par Sébastien Gagné
appuyé par Jacqueline Lalonde**

Que l'on adopte le procès-verbal de l'assemblée générale du 31 janvier 2018, tel que présenté.

ADOPTÉ

6. ADMISSION DES VISITEUSES ET DES VISITEURS

**Il est proposé par Robert Poisson
appuyé par Geneviève Lapointe**

Que l'on admette les visiteuses et les visiteurs.

ADOPTÉ

7. ACCRÉDITATION DES NOUVELLES ET NOUVEAUX DÉLÉGUÉ-ES

Roger Davidson, du comité des lettres de créance, présente la liste des nouvelles et nouveaux délégués.

S Professeurs du Collège Marie-Victorin

Nathalie Deschamps AGS

SNE du CHU Sainte-Justine - CSN

Alejandro Elgueta AGO

SNE du CHU Sainte-Justine - CSN

Benjamin Dufresne-Douville AGO

SNE du CHU Sainte-Justine - CSN

François Sévigny AGO

SNE du CHU Sainte-Justine - CSN

Simon Rosa AGO

SNE du CHU Sainte-Justine - CSN

Julie Schnebelen AGO

**Il est proposé par Roger Davidson
Appuyé par Arianne Carmel-Pelosse**

Que l'on accrédite les nouvelles et nouveaux délégués.

ADOPTÉ

**modification de la délégation du Syndicat des professeurs du collège Marie-Victorin. Une erreur s'étant glissée dans le rapport du comité des lettres de créance, nous avons dû modifier la délégation du syndicat comme suit : Charles Lemieux, officiel, et Nathalie Deschamps, substitut.*

8. AFFILIATION DES NOUVEAUX SYNDICATS

Manon Perron fait la présentation des syndicats à affilier.

**Il est proposé par Carole Leroux
Appuyé par Richard Gagnon**

Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN accueille et affine les syndicats suivants :

- ✓ Syndicat des travailleuses et travailleurs des stationnements de Montréal (CSN), section Reine Élisabeth. Ils ont quitté les TUAC 501 pour joindre les rangs de la CSN. Affilié à la Fédération du commerce. (19 salarié-es).
- ✓ Syndicat des travailleuses (eurs) des Centres de la petite enfance de Montréal et Laval, section Bouton éclair. (20 salariées)

9. CONFLITS ET MOBILISATIONS

Syndicat des employé-es d'Urgences-santé

Le président du Syndicat des employé-es d'Urgences-santé (SEUS), Martin Joly, présente à l'assemblée générale les enjeux de la négociation de ce syndicat qui a exercé une 5^e journée de grève, le 23 février. Il fait part à l'assemblée du conflit qui oppose le syndicat à la Corporation d'Urgences-santé. Il explique le rôle des répartiteurs et répartitrices et la charge émotive qu'ils vivent. Ces personnes font énormément de temps supplémentaire, en plus d'être confrontées à de nombreuses situations de détresse. Leur travail est tout aussi important que les autres intervenants qui ont réussi à signer une nouvelle convention collective. Jusqu'à maintenant, il y a eu 37 séances de négociation. Le syndicat a obtenu un mandat de ses membres d'une banque de 10 jours de grève à exercer au moment jugé opportun. Les moyens d'action visent à affecter l'employeur puisque ce sont les employé-es de bureau qui font la grève. Ce qui a pour conséquence de ralentir les opérations de la corporation. Les répartitrices et répartiteurs demandent la parité avec les autres employé-es de l'État alors que le gouvernement tente de s'en éloigner. La convention collective est échue depuis le 31 mars 2015.

Proposition d'appui au Syndicat des employé-es d'Urgences-santé

Attendu que les répartiteurs, répartitrices et employé-es de bureau d'Urgences-santé ont exercé une 5^e journée de grève le 23 février dernier;

attendu que le syndicat tente d'obtenir un règlement alors que les ambulanciers-paramédics et employé-es de soutien de la Corporation d'Urgences-santé viennent de signer leur convention collective;

attendu que les 210 travailleuses et travailleurs sont sans contrat de travail depuis près de trois ans;

attendu que les moyens d'action déployés en février visaient à interpeller des membres du conseil d'administration de la Corporation d'Urgences-santé afin qu'ils interviennent auprès de la direction de la corporation pour les inviter à accélérer la négociation;

attendu que les négociations achoppent sur les hausses de salaire que l'employeur voudrait inférieures à celles négociées avec les autres salarié-es de la corporation et ceux de la santé et des services sociaux;

attendu que l'un des enjeux porte sur la structure salariale ayant un effet d'appauvrissement des travailleuses et travailleurs et que d'autres demandes patronales représentent des reculs importants;

attendu que ces travailleuses et travailleurs demandent simplement au ministre de la Santé et des Services sociaux et au Conseil du trésor d'être traités équitablement et d'obtenir une reconnaissance de leur rôle dans le réseau de la santé et des services sociaux en obtenant un règlement.

**Il est proposé par Marlène Figueroa
Appuyé par Chantal Morin**

Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN invite ses syndicats affiliés à appuyer la lutte du Syndicat des employé-es d'Urgences-santé en vue du renouvellement de sa convention collective.

Adopté

Syndicat des travailleuses et travailleurs de Transco

Carole Laplante, présidente du STT de Transco, présente les enjeux de la négociation du syndicat.

Sans contrat de travail depuis le 30 juin dernier, les 330 conductrices et conducteurs de Transco veulent être respectés et sont déterminés à faire reconnaître le travail effectué auprès des enfants. Les offres patronales sont odieuses. Ce conflit survient alors que d'autres syndicats dans le secteur tentent de renégocier leur convention collective. L'exaspération des travailleurs et travailleuses a provoqué une mobilisation sans précédent dans ce syndicat. Dans le secteur du transport scolaire, d'autres syndicats ont obtenu des mandats de grève. Madame Laplante soutient qu'ils ont l'appui des parents, mais un appui plus large les aiderait davantage. Manon Perron rappelle que le conseil central est intervenu à plus d'une reprise pour faire pression sur les commissions scolaires. Elle ajoute qu'elle a eu l'honneur de présider deux assemblées du STT de Transco et elle témoigne de leur mobilisation.

**Il est proposé par Arianne Carmel-Pelosse
Appuyé par Marie-Hélène Plourde**

De donner le droit de parole à Manon Labelle, visiteuse.

Adopté

Proposition d'appui au STT Transco-CSN

Attendu que les membres du Syndicat des travailleuses et des travailleurs de Transco-CSN ont rejeté l'entente de principe à 83 %, le 12 février dernier, et qu'ils ont adopté un nouveau mandat de grève à 85 %;

attendu qu'un tel mandat est une démonstration sans équivoque de la détermination des travailleuses et travailleurs d'obtenir une bonne convention collective;

attendu que les membres du syndicat jugent les offres patronales trop modestes;

attendu que les conductrices et conducteurs d'autobus exigent des conditions de travail à la hauteur de leurs compétences et des responsabilités qu'ils assument tous les jours;

attendu que le secteur du transport scolaire, compte un bon nombre de salarié-es qui touchent un revenu annuel sous les 20 000 \$, soit sous le seuil de faible revenu;

attendu que les délégué-es de l'assemblée générale mensuelle de décembre ont résolu d'appuyer la campagne du secteur du transport scolaire de la FEESP-CSN qui revendique l'octroi d'enveloppes budgétaires bonifiées, dédiées et fermées, vouées à l'amélioration des salaires et conditions de travail des conductrices et conducteurs;

**Il est proposé par Alexandre Bolduc
Appuyé par Brigitte Rondeau**

Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN invite ses syndicats affiliés ainsi que les délégué-es de l'assemblée générale à soutenir la lutte des conductrices et conducteurs du STT de Transco-CSN.

Adopté

Syndicat des tuteurs et des tutrices de la Télé-Université

Nancy Turgeon, présidente du STTTU présente à l'assemblée générale les enjeux de la négociation du syndicat. Les emplois sont menacés par la sous-traitance. La Téléuq a pris la voix juridique pour tenter de mater le syndicat au lieu de négocier de bonne foi. La FNEEQ et le syndicat ont interpellé la ministre de l'Enseignement supérieur, Hélène David, pour relancer la négociation, mais sans succès. Les tutrices et tuteurs cherchent à obtenir le respect et la reconnaissance de leur rôle auprès des étudiantes et étudiants de la Téléuq. Il s'agit d'un modèle de privatisation qui menace l'ensemble des enseignantes et enseignants dans le milieu universitaire partout au Québec. Le

STTTU a voté un mandat de grève à l'unanimité. Les délégué-es sont invités à signer la carte postale en appui à la lutte du syndicat et à aimer la page Facebook du STTTU. Les membres de l'assemblée générale sont appelés à participer à la manifestation d'appui au Syndicat des tuteurs et tutrices de la Têluq, le 15 mars, devant le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, au 600, rue Fullum.

Proposition d'appui au Syndicat des tuteurs et des tutrices de la Télé-université (STTTU-CSN)

Attendu que l'encadrement des étudiantes et des étudiants inscrits à la TÉLUQ est effectué avec rigueur et professionnalisme depuis des décennies par le personnel enseignant expérimenté;

attendu que la direction de la TÉLUQ transfère l'encadrement de la population étudiante à un sous-traitant privé (Institut MATCI) et que cela a déjà entraîné l'élimination d'une quarantaine de postes de tuteurs et tutrices en 2016 au profit d'emplois non syndiqués;

attendu la création de postes de professeurs contractuels dont les tâches s'apparentent en tous points à celles des tutrices et tuteurs;

attendu que la création de cette nouvelle catégorie d'emploi précaire et contractuelle, créée au sein d'une autre unité d'accréditation à la TÉLUQ, a eu pour effet de diminuer les charges d'encadrement pour les tutrices et tuteurs, et ce, sans égard à leur ancienneté;

attendu que cette remise d'une partie de l'offre de cours d'une université publique à un sous-traitant privé affecte jusqu'à 37 % de l'effectif étudiant de 2017-18;

attendu la diminution du temps d'encadrement consacré aux étudiants par des professeurs contractuels embauchés pour remplacer les tuteurs et tutrices, et l'impact négatif sur la population étudiante de la TÉLUQ;

attendu la volonté exprimée par la direction de la TÉLUQ à la table de négociation de réduire de 75 % les tâches des tutrices et des tuteurs dans l'encadrement des étudiants au profit d'autres employé-es;

attendu la lenteur des négociations, alors que la majorité des emplois des tuteurs et tutrices sont en jeu, ainsi que les mises en demeure, poursuites et menaces de mesures disciplinaires adressées au STTTU-CSN et à ses membres;

attendu les attaques patronales répétées qui visent à fragiliser davantage des travailleurs et des travailleuses à statut précaire.

**Il est proposé par Marie Blais
Appuyé par Gabrielle Dancause**

Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN :

- donne son appui à la lutte du STTTU-CSN pour la préservation des emplois de ses membres;
- dénonce avec fermeté les attaques antisyndicales de la part de la direction de la TÉLUQ;
- dénonce toute forme de sous-traitance en enseignement supérieur;
- dénonce de telles attaques face aux travailleuses et travailleurs précaires en enseignement;
- invite ses syndicats membres à signer massivement la carte postale appuyant la lutte du STTTU-CSN;
- invite ses syndicats membres à participer en grand nombre à la manifestation du 15 mars devant le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en appui au STTTU-CSN.

ADOPTÉ

1^{er} Amendement

**proposé par Richard Bousquet
Appuyé par Marie Blais**

D'ajouter un boulet qui se lit comme suit : *Dénonce le silence de la ministre de l'Enseignement supérieur face à cette sous-traitance en enseignement supérieur.*

Adopté

2^e amendement

**proposé par Richard Bousquet
Appuyé par Olivier Aubry**

D'ajouter un boulet qui se lit comme suit : *Dénonce le syndicat des professeurs de la Télug pour la création de postes de professeurs contractuels qui volent les emplois des tutrices et tuteurs.*

Adopté

3^e amendement

**proposé par Michael Séguin
Appuyé par Richard Bousquet**

D'ajouter après le 4^e boulet, un boulet qui se lit comme suit : *Contribue à établir un dialogue national entre professeur-es et chargé-es de cours, plus particulièrement dans le cadre des états généraux de l'enseignement supérieur.*

Sous-amendement

proposé par Carmelina Santoro
Appuyé par Marie-Hélène Plourde

De remplacer « national » par « régional »

Adopté

Le 3^e amendement se lit comme suit : *Contribue à établir un dialogue régional entre professeur-es et chargé-es de cours, plus particulièrement dans le cadre des états généraux de l'enseignement supérieur.*

Adopté

4^e amendement

proposé par Carole Yérochewski
Appuyé par Frédéric Dufour

D'ajouter un boulet qui se lit comme suit : *Dénonce toute forme de sous-traitance qui vise à baisser les conditions de travail et de rémunération, en premier lieu en enseignement supérieur;*

Adopté

La proposition finale se lit comme suit :

Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN :

- donne son appui à la lutte du STTTU-CSN pour la préservation des emplois de ses membres;
- dénonce avec fermeté les attaques antisyndicales de la part de la direction de la TÉLUQ;
- dénonce toute forme de sous-traitance en enseignement supérieur;
- dénonce de telles attaques face aux travailleuses et travailleurs précaires en enseignement;
- contribue à établir un dialogue régional entre professeur-es et chargé-es de cours, plus particulièrement dans le cadre des états généraux de l'enseignement supérieur;
- dénonce toute forme de sous-traitance qui vise à baisser les conditions de travail et de rémunération, en premier lieu en enseignement supérieur;
- dénonce le silence de la ministre de l'Enseignement supérieur face à cette sous-traitance en enseignement supérieur.
- dénonce le syndicat des professeurs de la Télucq pour la création de postes de professeurs contractuels qui volent les emplois des tutrices et tuteurs;
- invite ses syndicats membres à signer massivement la carte postale appuyant la lutte du STTTU-CSN;

- invite ses syndicats membres à participer en grand nombre à la manifestation du 15 mars devant le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en appui au STTTU-CSN.

ADOPTÉ

10. ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL DU PERSONNEL DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

On a beaucoup entendu parler de l'écoeurement des infirmières ces temps-ci. Il y a aussi les PAB du CIUSSS de l'Est qui sont sorties sur la place publique en février dernier. Près de 1500 personnes ont marché dans les rues de Montréal pour réclamer la démission de Gaétan Barrette à l'appel de Québec solidaire le 24 février dernier.

Les travailleuses et les travailleurs du réseau public de la santé et des services sociaux sont au bout du rouleau.

Il faut savoir que, dans le réseau de la santé et des services sociaux, les travailleuses et les travailleurs sont regroupés dans quatre catégories.

Judith Huot trace un portrait des raisons qui ont conduit à cette situation. Elle présente un portrait complet des compressions depuis l'époque des libéraux de Jean Charest et sous la gouverne du ministre de la santé et des services sociaux, Gaétan Barrette. Progressivement, la charge de travail est devenue plus lourde, ce qui a conduit à plus d'accident de travail et plus d'épuisement professionnel. Les fusions qui ont accompagné ces compressions ont miné le sentiment d'appartenance du personnel du réseau.

Catégorie 3 : Les premières personnes touchées par la loi 10 sont les employé-es de bureau. Adrien Doamba parle des modifications dans ses conditions de travail qui entraînent des situations d'épuisement au travail. Le temps supplémentaire et la peur des réprimandes sont les difficultés rencontrées. Les femmes sont les plus touchées par la surcharge de travail, pour certaines d'entre elles, la seule façon de mettre fin à ces conditions difficiles est de quitter leur emploi.

Catégorie 2 : ASSS : la réorganisation du travail des auxiliaires les force à exercer leur profession dans des conditions inhumaines. Nathalie Bourque témoigne de la situation. La clientèle est multiple et tous les processus de travail sont standardisés, ce qui ne laisse pas beaucoup de souplesse dans le travail et crée beaucoup de pression. Auparavant l'aspect social primait dans les services à la population, maintenant on va à l'essentiel. Les actes sont minutés et les déplacements sont gérés par Google. Dans un tel contexte, il n'y a pas de place pour des plans de services personnalisés selon la particularité des personnes.

Catégorie 2 : PAB : Caroline Hardy parle des conditions de travail des préposé-es aux bénéficiaires. Il s'agit d'un métier extraordinaire mais malmené dans les médias, notre travail est trop peu connu et trop peu reconnu. Les quotas ont augmenté. Les préposées sont à bout de souffle. Elles acceptent de travailler seule au risque de leur

sécurité. Les tâches s'accumulent. Les conditions des patients sont inhumaines et affectent leur dignité.

Catégorie 1 : Sophie Leclair du CHU Sainte-Justine parle des conditions de travail des infirmières. Là aussi, les ratios de patients sont augmentés. Les auxiliaires infirmières doivent faire plusieurs départements. Le personnel n'est pas remplacé. Les gens rentrent à la maison frustrés, ce qui mine l'engagement. La charge émotionnelle est importante. Il y a de plus en plus de congé de maladie chez les infirmières, les auxiliaires et les inhalothérapeutes.

Catégorie 4 : Jessica Goldschleger parle des conditions de travail des professionnel-les. On en fait plus avec moins. Beaucoup de bénévolat. Les postes vacants ne sont pas remplacés. De plus, certains postes sont abolis. Les congés de maladie, de maternité et parental ne sont pas nécessairement remplacés ou s'ils le sont, c'est à temps partiel. Les effectifs professionnels diminuent d'année en année. Le gouvernement fait des économies de cette façon. Depuis 2009, le nombre de patients qu'ils voient a doublé, passant de 45 000 à 90 000, et malgré cela, des postes sont coupés. Cette situation cause une surcharge excessive.

Isabelle Cuconati, responsable du front de lutte santé et services sociaux, conclut la présentation en ajoutant des informations sur les problèmes qu'entraînent les compressions et la surcharge chez les travailleuses et les travailleurs qui oeuvrent dans les cuisines et les employé-es à la salubrité.

Proposition santé et services sociaux

Attendu la situation d'épuisement à laquelle sont confrontés les travailleurs et les travailleuses du réseau de la santé et des services sociaux;

attendu que cela fait trois ans que la loi 10 est appliquée;

attendu que certains titres d'emploi font face à une pénurie;

attendu les trop nombreuses situations de non-remplacement dans le réseau;

attendu les compressions faites dans le réseau de la santé et des services sociaux;

attendu les impacts de ces compressions sur les conditions de travail et sur la qualité des services offerts à la population;

attendu la nécessité de réinvestir massivement dans le réseau et pas que dans le salaire et les conditions de travail des médecins;

**Il est proposé par Sébastien Gagné
Appuyé par Diane Provost**

Que les membres du Conseil central du Montréal métropolitain–CSN

- appuient les travailleuses et travailleurs du réseau public de la santé et des services sociaux, entre autres, en les soutenant dans les actions menées dans le cadre de leur négociation locale;
- invitent les syndicats du réseau public de la santé et des services sociaux à l'occasion d'une de leurs instances à expliquer les conditions dans lesquelles ils œuvrent;
- revendiquent un réinvestissement massif dans le système public de santé et de services sociaux afin d'améliorer les services à la population et les conditions de travail des personnes qui y œuvrent;
- signent et fassent signer la lettre visant à les remercier pour les services qu'ils et elles rendent à la population et à dénoncer les conditions dans lesquelles ils et elles travaillent;

Adopté

Il est suggéré qu'une version de la lettre adressée au ministre Barrette soit formulée pour les personnes qui travaillent dans le réseau. Les témoignages des délégué-es confirment les constats présentés par nos invités. Nous sommes à la croisée des chemins. On a un problème de société avec l'attribution des budgets dans la santé. Il faut revoir la rémunération des médecins. L'offensive ne date pas d'hier, la société se déshumanise. On constate une stratégie de dégradation qui mène à la privatisation, modèle que l'on peut voir dans d'autres pays.

Il est proposé par Marie-Hélène Plourde

Appuyé par Jacqueline Lalonde

De prolonger l'assemblée générale de quinze minutes.

Adopté

Il est proposé par Marie-Hélène Plourde

Appuyé par Chantal Morin

De donner la parole à Lise Morrissette, visiteuse.

Adopté

Il est proposé par Roy Fu

Appuyé par Martin Vadnais

De donner la parole à Paul Jones, visiteur.

Adopté

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**Il est proposé par Chantal Morin
appuyé par Diane Provost**

Que l'on ajourne immédiatement.

ADOPTÉ

La réunion est levée à 21 h 45.

Dominique Daigneault
Présidente

Manon Perron
Secrétaire générale

Nombre de délégué-es à l'assemblée : 58

Femmes : 32

Hommes : 26

Officiel-les : 57

Substituts : 1